



**PRÉFET  
DE LA  
CÔTE-D'OR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Dijon, le 12 septembre 2024

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Pollution résiduelle du site industriel KYOCERA AVX à Saint-Apollinaire : les premiers résultats du diagnostic préventif sont satisfaisants**

La société KYOCERA AVX produit des composés électroniques sur son site industriel de Saint-Apollinaire localisé le long de la rocade Est et à la limite de la commune de Dijon. Ce site était anciennement exploité par la société THOMSON avec une activité de même nature.

Au début des années 2000, des diagnostics ont permis d'identifier une pollution aux solvants chlorés dans les sols et les eaux souterraines au niveau du site ; la réalisation de travaux de dépollution par l'exploitant avait alors été ordonnée.

Ces solvants chlorés (tétrachloroéthylène, trichloroéthylène, et leur produit de décomposition le chlorure de vinyle) sont des substances dangereuses qui ont été fréquemment utilisées dans l'industrie par le passé, notamment pour le nettoyage/décapage de matériaux ou en tant que diluant. Ces produits ont été employés sur le site de St-Apollinaire jusque dans les années 2000. Ils ne sont plus utilisés aujourd'hui.

Dans le cadre de la gestion de la pollution, une surveillance de la pollution avait également été prescrite. Ainsi, une campagne d'analyses dans les eaux souterraines menée fin 2023 ayant mis en évidence une remontée des concentrations en solvants chlorés en bordure du site de KYOCERA AVX, les services de l'État (DREAL) ont demandé à ce que l'exploitant actuel fasse réaliser une étude approfondie de la qualité des eaux souterraines par un bureau d'étude spécialisé dans le but de déterminer si la pollution s'étend. Cette étude approfondie nécessite plusieurs mois avant d'obtenir les premiers résultats.

Dans l'attente des résultats de cette étude, à la demande de l'État, un diagnostic préventif a été réalisé dès cet été dans les établissements recevant du public à proximité du site industriel afin de vérifier l'absence des substances polluantes précitées dans l'air intérieur et dans l'eau. Ce diagnostic préventif a été réalisé à la charge de la société KYOCERA, en lien avec les collectivités gestionnaires de ces établissements.

#### **Les résultats du diagnostic préventif sont satisfaisants.**

Des analyses d'eau ont été réalisées sur 8 points de prélèvements différents, aux robinets des établissements recevant du public dans le secteur ainsi qu'une quinzaine d'analyses d'air intérieur.

Pour l'ensemble de ces prélèvements (eau potable et air intérieur), aucun dépassement des valeurs sanitaires de référence n'a été relevé.

Une attention particulière sera pour autant maintenue par les autorités, en lien avec la société Kyocera, et des analyses environnementales seront renouvelées régulièrement jusqu'au traitement définitif de la pollution par l'exploitant.

Une prochaine communication sera faite fin 2024-début 2025 lorsque les premières conclusions de l'étude approfondie de la qualité des eaux souterraines seront connues.

**Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté,  
Préfecture de la Côte-d'Or**

Tél : 03 80 44 64 05 / 64 44 / 64 04  
53, rue de la Préfecture  
21 000 DIJON

[www.cote-dor.gouv.fr](http://www.cote-dor.gouv.fr)  
[www.prefectures-regions.gouv.fr/  
bourgogne-franche-comte](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte)

Service régional et départemental de la  
communication interministérielle



@Prefet21\_BFC



@Prefet21.BFC